L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, [illegible] AOUT.

L'Evacuation.

(Suite.—Voir l'*Abeille* d'hier.)

(Correspondance particulière de la *France*.)

Belfort, 9 h. 51 m.

Le calme et le bon ordre se sont maintenus à Nancy toute la journée de mercredi et ont continué dans la soirée et dans la nuit. Sur tous les points de la ville, il n'y a pas eu d'agitation. La musique des pompiers, qui a joué des airs nationaux au milieu d'une foule immense, a été acclamée sans manifestation d'aucun genre.

Dans la soirée, la proclamation suivante a été affichée dans toute la ville.

Depuis ce matin le drapeau national flotte à toutes les fenêtres de la ville; la joie est dans tous les cœurs. La tranquillité la plus grande règne dans la ville.—Nancy s'est fait un point d'honneur de prouver qu'elle est avant tout et par-dessus tout une ville d'ordre. Une journée si bien commencée ne peut que bien finir; aussi a-t-il été entendu entre l'administration municipale et la préfecture que la musique des pompiers jouera ses plus belles fanfares ce soir sur la place Stanislas et la place des Carrières.

Le maire, BERNARD.

Le *Journal de Lunéville* raconte, dans les termes suivants, l'évacuation de cette ville par les Allemands:

Vendredi, 1 heure.

Ce matin, vers sept heures, les cloches sonnant à toute volée annonçaient à tous le départ du dernier soldat allemand; mais la légitime impatience de nos concitoyens n'avait pas attendu ce signal et déjà la ville entière était pavoisée.

Pas de cris, pas de manifestations bruyantes, mais une grande animation dans les rues, un grand contentement peint sur tous les visages. Peu d'inscriptions sur les drapeaux; beaucoup de crêpes, car tous nous comprenons combien ce jour réveille de tristes souvenirs dans le cœur de nos compatriotes annexés.

Un peu plus tard, la Société de musique instrumentale se réunissait aux Halles pour de là parcourir les principaux quartiers de la ville où l'on n'avait depuis si longtemps entendu que le fifre et le tambour allemands. Elle était suivie par une foule appartenant surtout à notre jeune génération, car aujourd'hui les enfants seuls avaient congé et les ouvriers n'avaient pas quitté leur travail, se réservant probablement pour le jour où nous verrons arriver les premiers représentants de l'armée française.

Ce soir et demain la musique se fera entendre à huit heures, au Bosquet; à cette heure tout le monde en pourra profiter.

La municipalité a adressé dans la soirée le télégramme suivant, à M. Thiers:

Lunéville, le 1er août, huit heures cinquante-cinq minutes.

A M. Thiers.

Libre enfin, grâce à vous, la ville de Lunéville, à l'heure même de sa délivrance, vous envoie l'expression de sa profonde gratitude.

Le maire et les adjoints.

M. le maire d'Epinal a remis mercredi, sa démission entre les mains de M. le préfet. On ne sait pas encore si elle sera acceptée ou refusée.

D'après le *Mémorial*, elle est motivée par un conflit qui s'est élevé à propos de la musique. Le capitaine commandant des pompiers avait fait enfermer les morceaux de musique, pour empêcher que les musiciens se rendissent à la gare; et, d'un autre côté, le maire avait invité ceux-ci à s'y rendre.

Quelques arrestations ont été faites à Epinal dans la soirée de mercredi.

Le préfet des Vosges a adressé la proclamation suivante aux habitants d'Epinal, qui avaient laissé éclater leur mécontentement au sujet du retard qu'éprouvait l'arrivée des soldats français:

Habitants d'Epinal,

Sur la foi de nouvelles données par les journaux, vous comptiez recevoir hier matin une compagnie de chasseurs à pied; au lieu d'une, on nous en donne quatre, presque tout le bataillon et l'état-major.

En retour, on nous a demandé un répit de trente-six heures, ce délai étant nécessaire pour préparer les hommes au départ.

Le train spécial qui les amène, gêné dans sa marche par les trains ordinaires, n'arrivera, sauf incident, cette nuit, qu'à une heure et demie.

Habitants d'Epinal,

Quelques-uns ont cru ou dit, depuis hier, que l'administration, dans je ne sais quel sentiment de défiance indigne d'elle et de vous, voulait dissimuler l'heure de l'arrivée de nos braves soldats.

J'ai meilleure opinion de votre patriotisme; quand, par ma récente circulaire aux maires, j'exprimais l'assurance que les populations vosgiennes accueilleraient nos soldats avec joie et respect, j'étais de bonne foi.

J'engage donc la population d'Epinal à attendre patiemment l'heure désirée; je m'adresse à ses sentiments de patriotisme; qu'elle sache dominer une légitime émotion et rester ce soir ce que, dans sa presque unanimité, elle a été hier et avant-hier.

Epinal, le 31 juillet 1873.

Le préfet des Vosges, H. DARCY.

Les dépêches suivantes ont été adressées de divers points à M. Thiers:

Pont-à-Mousson, le 2 août, sept heures trente minutes.

A M. Thiers.

Les soussignés, habitants de Pont-à-Mousson, se souvenant de tout ce que vous avez fait pour hâter la délivrance du territoire, tiennent à vous renouveler l'hommage de leur reconnaissance et de leur respectueuse sympathie au jour de leur délivrance.

EUGÈNE ORY, *imprimeur*, au nom de 750 signataires.

Saint-Dié, le 2 août, six heures du matin.

A M. Thiers.

Au moment où le dernier bataillon du corps d'occupation allemand dans les Vosges quitte notre ville et va franchir la frontière, les conseillers municipaux de Saint-Dié, interprètes de la population, m'ont prié de vous offrir l'expression de leur profonde gratitude pour le dévouement patriotique avec lequel vous avez préparé et poursuivi la grande œuvre de la libération du territoire.

Le maire.

Signé GACHOTTE.

Nomeny, le 2 août, neuf heures dix minutes.

A M. Thiers.

Les Prussiens sont partis. Nos cœurs reconnaissants vous envoient leurs acclamations.

Signé LEROY et familles habitant Nomeny.

Une correspondance particulière nous signale, à propos de l'évacuation, un fait qui mérite d'être rapporté:

Arrivés à la frontière, les soldats allemands se retournent du côté de la France, se rangent en bataille et, au signal donné par leurs chefs, présentent les armes. C'est, de l'aveu d'un officier prussien lui-même, un témoignage de considération qu'ils rendent ainsi à notre pays.

FAITS DIVERS ET NOUVELLES.

—Le ministère de la justice a adressé la note suivante à plusieurs journaux:

"Plusieurs journaux ont parlé d'une circulaire du garde des sceaux aux juges de paix, leur demandant des renseignements politiques. Cette nouvelle est absolument controuvée. Aucune circulaire, ni même aucune lettre individuelle de ce genre n'a été adressée, par le ministre de la justice, à aucun juge de paix."

—M. Target est déjà de retour de La Haye. Il y est allé passer 24 heures environ. C'est beaucoup pour un ministre plénipotentiaire en Hollande.

Il est vrai que M. de Broglie, du temps où il était ambassadeur de M. Thiers en Angleterre, avait donné le mauvais exemple en restant le moins possible à son poste.

Et puis, on a peut-être besoin de M. Target à Paris. C'est un homme sur qui l'on peut compter.

—On pense que M. Calmon posera sa candidature dans le département de Seine-et-Oise. M. Calmon ayant été tout particulièrement en butte aux attaques des hommes du 24 mai, son élection serait sans aucun doute la meilleure des protestations contre le renversement du gouvernement de M. Thiers.

—Tous les préfets dont les départements ont des députés à élire ont été invités par le ministre de l'intérieur à se rendre à Versailles pour rendre compte de la situation de leur département.

Il était bien inutile de les déranger. S'ils sont francs, ils affirmeront au ministre que le succès des candidats républicains est plus que jamais assuré.

TOULON.—On écrit de Toulon, le 31 juillet 1873:

"La *Garonne* embarque depuis hier ses passagers libres, marins et militaires: les 560 forçats et les 35 jeunes femmes provenant des maisons de détention seront à bord demain dans la matinée, et s'il n'arrive pas de nouveaux ordres, ce transport ne sera plus à Toulon samedi matin.

Quoique la *Garonne* ne doive pas toucher à Taïti, on embarque tout de même un certain nombre de passagers destinés à cette colonie; on les débarquera à la Nouvelle-Calédonie, où ils attendront une occasion favorable pour se rendre à leur destination.

BORDEAUX.—On lit dans la *Gironde*:

"On nous signale de plusieurs côtés une agence qui a créé diverses succursales aux quatre coins de la ville, sous le couvert d'une propagande catholique, et dont le principal siége est au centre même de Bordeaux, rue E...., au rez-de-chaussée. Ces succursales seraient autant de bureaux de recrutement pour les bandes carlistes.

"Nous nous empressons d'ajouter que, à part les personnes pieuses qui dirigent l'affaire, la clientèle ordinaire de ces établissements n'est pas de celle qu'on se plait à rencontrer au coin d'un bois. Aussi choisit-elle généralement la nuit pour aller et venir dans la rue E....

"Voici d'ailleurs, un lambeau de conversation échangée entre une des recrues et un de nos amis:

—Pourriez-vous m'indiquer le cercle?...
—Volontiers, le voici. Qu'y allez-vous faire?
—Je m'engage dans l'armée des carlistes.
—Ah! Et d'où venez vous?
—Ça ne vous regarde pas.
—Et que gagnerez-vous?
—Je n'en sais rien.
—Et qui vous enrôle?
—Quelqu'un qui ne vous regarde pas.

Celui qui faisait ces réponses pleines de réserve n'avait assurément pas le vin expansif. Nous disons "le vin," car il était profondément ivre, à moins qu'il ne fit semblant de l'être. Au demeurant, c'était bien l'homme de l'emploi: pas de cravate, pas de gilet, un paletot déboutonné, laissant voir un torse velu que couvrait insuffisamment une chemise souillée de honteuses maculations; des pantalons trop courts, des souliers trop grands; un type à la Callot.

Mais qu'importent la propreté et le reste quand on combat pour la bonne cause! Le "roy," qui guérit les écrouelles, purifie certainement ses soldats.

—Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante au général commandant en chef l'armée de Versailles, gouverneur militaire de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire; aux généraux commandant en chef de corps d'armée et aux généraux commandant les divisions et subdivisions militaires:

"Versailles, le 22 juillet 1873.

"Général,

"J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter les chefs de corps sous vos ordres à rappeler aux militaires alsaciens ou lorrains, actuellement sous les drapeaux, qu'aux termes des traités conclus avec l'Allemagne, ceux d'entre eux qui résident hors d'Europe (Algérie, colonies) peuvent exercer jusqu'au 1er octobre prochain leur droit d'option pour la nationalité française.

"Quant aux mineurs natifs d'Alsace-Lorraine qui font partie de notre armée à un titre quelconque, il sera utile de leur faire savoir de nouveau que la chancellerie allemande ne considère comme valables que les options faites par des mineurs autorisés à cet effet par leurs parents ou tuteurs légaux. L'autorité allemande exige même que les parents ou tuteurs des mineurs aient eux-mêmes valablement opté pour la nationalité française et aient fixé en France leur domicile.

"La disposition qui concerne les personnes résidant hors d'Europe s'appliquant aussi aux mineurs, il est indispensable que vous fassiez savoir aux intéressés, par leurs chefs directs, que ceux-là seuls qui servent en Algérie ou aux colonies peuvent en revendiquer le bénéfice.

"Du reste, les militaires mineurs appartenant à des corps stationnés hors d'Europe (Algérie, colonies) qui ont atteint ou atteindront leur majorité et qui feront leur déclaration d'option avant le 1er octobre prochain (dernier délai fixé par les traités), n'auront plus besoin du consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs pour exercer leur droit d'option.

"J'attache beaucoup de prix à ce que ces dispositions soient clairement expliquées aux intéressés, et je désire que vous prescriviez aux chefs de corps de me faire connaître, par votre intermédiaire, les situations particulières sur lesquelles ils désireraient des éclaircissements.

"Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

"*Le ministre de la guerre*,
DU BARRAIL."

—Les chambres de la cour de cassation se sont réunies jeudi, pour délibérer sur les faits relevés à la charge de M. de Saint-Gresse, premier président de la cour d'appel de Toulouse.

Elles ont rendu, sur le rapport de M. le conseiller chargé de l'instruction, un arrêt renvoyant M. de Saint-Gresse devant elles comme prévenu d'avoir provoqué en duel M. le procureur général Ramé.

M. de Saint-Gresse sera cité devant la cour de cassation, toutes chambres assemblées, pour le 19 août présent mois.

Le pouvoir disciplinaire dont est investi la cour de cassation est réglementé par l'article 82 du sénatus consulte du 16 thermidor an X, l'article 59 de la loi du 20 avril 1810, et l'article 4 du décret-loi du 1er mars 1852.

Aux termes de ce dernier article, la cour de cassation peut prononcer la déchéance du magistrat traduit devant elle.

Elle peut aussi prononcer sa suspension.

Il appartient à la cour seule de décider si les débats auront lieu publiquement ou en chambre du conseil; de même c'est à elle seule qu'il appartient d'autoriser le magistrat inculpé à se faire assister d'un conseil.

Mais dans l'un et l'autre cas, la demande doit en être expressément adressée à la cour par le magistrat lui-même.

—Les ateliers de la Seyne ont commencé à mise en chantier du croiseur à grande vitesse dont les plans ont été approuvés par le conseil d'amirauté et la construction ordonnée par M. le ministre de la marine.

Voici des renseignements officiels sur cet incroyable navire, où tout paraît impossible et exagéré, et qui sera cependant une réalité et un des types les plus remarquables de la flotte française.

Ce bâtiment s'appellera le *Tourville*.

Il aura cent mètres de long sur quinze mètres de large.

Sa machine devant développer une force de 7,000 chevaux lui donnera une vitesse moyenne de dix-huit nœuds à l'heure.

Sa construction, combinée de fer et de bois de Téak, lui donnera une solidité à toute épreuve, et il sera insubmersible par une heureuse combinaison de cloisons étanches.

Armé de 6 canons de 19 centimètres dans ses tourelles, il aura de plus en batterie 20 canons de 16 centimètres.

L'avant, taillé en éperon, lui permettra d'exécuter des abordages désastreux, et il sera muni de soutes pouvant contenir un approvisionnement de vingt jours de combustible.

—M. Victor Hugo, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, vient donner le bon à tirer pour son roman intitulé: 1793.

—Un convoi de 30 millions de francs a été expédié hier de Paris à destination de l'Allemagne.

C'est on a compté sur le troisième quart du cinquième milliard de dette, lequel doit être intégralement payé le 5 août.

Il n'y aura plus que 250 millions à payer le 5 septembre.

Est-il nécessaire de rappeler que cette somme était toute prête dans les caisses de l'Etat avant l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement?

LE PROCÈS BAZAINE.

Dans la liste des 272 témoins cités par l'accusation ne figure pas le nom du maréchal de Mac-Mahon, quoi qu'on en ait dit. Il paraît que son titre de chef de l'Etat l'empêche d'être appelé devant un tribunal.

Néanmoins, il est à présumer que le ministère public ou la défense provoqueront à ce sujet un incident devant le conseil de guerre. Dans ce cas, le maréchal serait entendu à titre de renseignement. Sa présence en face de l'accusé ne serait pas un des moindres éléments d'intérêt du procès.

J'ai sous les yeux la liste des 272 témoins et j'y remarque:

Parmi les militaires:

Les maréchaux Canrobert et Le Bœuf; les généraux Changarnier, de Ladmirault, de Palikao, et de Lavaucoupet; le chef d'escadron de France, le capitaine de la Tour-du-Pin, le capitaine Young, le colonel Merlin, les généraux Jarras, Coffinières, Frossard; le chef d'escadron de Beaumont; les colonels d'Andlau et Stoffel; le commandant Garcin, les intendants Lebrun, Wolff et Friant, les généraux Bourbaki, Magnan et Lebrun; l'intendant Uhrick, les généraux Le Flô, Gagneur et Soleille, etc., etc.

Parmi les civils:

MM. Gambetta, de Kératry, Jules Favre, Debains, secrétaire d'ambassade; Tachard, ministre plénipotentiaire; André, préfet de la Drôme; Arnoux-Rivière, Bompard, Rameau, maire de Versailles, etc.

A côté de ces noms connus, il y a d'autres noms inconnus, qui représentent pour ainsi dire le côté mystérieux du procès, comme, par exemple, ceux de MM. Regnier, rentier; Garrigues, cocher de fiacre; Marchal, ouvrier cloutier, etc.

Le maréchal est ravi de voir arriver le moment de son procès. Il disait hier à quelqu'un qu'il ne s'était jamais mieux porté que depuis le jour où l'ouverture des débats a été enfin fixée.

En effet, il se porte à merveille. Il étudie chaque pièce de son volumineux dossier avec un soin infini. Il tient beaucoup à ce qu'aucune ne sorte de chez lui, et il redoute par-dessus tout les commentaires erronés des journaux.

Opinion de Béranger sur la République rapportée par M. Louis Blanc:

"Béranger était républicain à coup sûr; mais il n'apercevait la République que *loin, bien loin encore dans l'avenir*, parce que la génération contemporaine ne lui paraissait pas propre à fournir des républicains, parce que, dans la plupart de ceux qui se proclamaient tels, et qu'il jugeait sincères, il ne découvrait qu'aspirations généreuses et il cherchait des convictions réfléchies; parce qu'enfin beaucoup d'entre eux prenaient follement, pour de la dignité personnelle, *le mépris de toute discipline*, et *l'envie pour l'égalité*. Je me souviens qu'un jour il me dit avec un sourire doucement moqueur: "Vous êtes trop pressé, mon enfant. Vous parlez de République! Mais dans la République, il faut un vice-président, attendu que le président peut tomber malade. Or, trouvez aujourd'hui quelqu'un qui se contente d'être vice-président, voilà le difficile!"

—On assure que la demande en commutation de peine de M. Charles Lullier aurait été repoussée par la commission des grâces.

Une Expédition au Spitzberg.

Les journaux norwégiens publient un intéressant récit du capitaine Mack, envoyé à la découverte des matelots surpris par les glaces au Nord du Spitzberg, au mois de septembre dernier, et qui avaient été forcés d'hiverner dans ces régions.

En voici le résumé:

"Après avoir rendu compte de son arrivée dans l'Isfjord, le 16 juin, et des vaines tentatives qu'il fit pour parvenir avec son navire jusqu'à Mitterhuk, le point du cap Thorsen où se trouvaient les magasins qu'on supposait avoir servi de refuge aux hivernants, M. Mack raconte que, le 17 juin, il envoya en avant une embarcation commandée par un harponneur.

"Après six heures d'absence, cet homme revint, apportant la nouvelle que tous les matelots étaient morts.

"Sur le corps de l'un d'eux était attaché un billet du capitaine Tillefsen, de Bergen, commandant le vapeur l'*Ellida*, annonçant qu'il avait emporté tous les papiers trouvés à Mitterhuk.

"Le lendemain 18, l'*Ellida* revint, et les deux capitaines se rendirent ensemble à terre. Ils arrivèrent à l'établissement vers trois heures. Aux abords de la maison étaient amoncelés des habits, des couvertures de lit, des fourrures et autres objets.

"Un peu plus loin, leurs regards s'arrêtaient sur un grand cadre de bois couvert d'une toile goudronnée; cette toile cachait cinq cadavres.

"Ils visitèrent ensuite les diverses pièces composant les magasins.

"Dans la chambre de droite étaient étendus six cadavres horriblement défigurés; dans celle de gauche, trois morts étaient couchés dans des lits et un quatrième sur une caisse. Ce dernier portait un bonnet et une veste fourrée, et ses mains étaient recouvertes de gants de laine blanche.

"Les trois autres cadavres présentaient un aspect affreux.

"A côté d'eux se trouvaient des restes de leur dernière nourriture: trois biscuits, quatre ou cinq tablettes de sucre, un paquet de légumes secs.

"On enterra tous les corps dans une tombe commune qui fut creusée par l'équipage de l'*Ellida*, après qu'on eut vainement cherché les restes des deux autres matelots, dont les corps devaient sans doute être cachés quelque part sous la neige, encore très-haute.

"Quant au dix-huitième marin, il était mort avant d'arriver à Mitterhuk.

"On retourna ensuite à l'habitation. Il y restait en abondance des provisions de toute espèce, tels que bois de chauffage, objets de menuiserie, viandes très-bien conservées, légumes secs, pommes de terre, etc. On ne peut donc attribuer la triste issue de cet hivernage qu'à l'inertie, à l'inaction et à la mauvaise hygiène observée par les matelots, qui, jusqu'au dernier jour, se sont nourris de viande salée et de lard. Jamais, en effet, naufragés condamnés à un hivernage forcé n'eurent à leur disposition de plus grandes ressources que celles qu'offrait l'établissement de Mitterhuk.

"Tel est l'émouvant récit du capitaine Mack. Le journal qui a été tenu par ces infortunés jusqu'à la fin d'avril, c'est-à-dire probablement jusqu'à la mort du dernier homme qui sût écrire, complète ces tristes détails.

"La traversée de Greahuk et Mitterhuk s'effectua en deux canots, du 8 au 15 octobre, par huit à quinze degrés Réaumur au-dessous de zéro.

Pendant le mois d'octobre, on put se livrer à la chasse; on tua deux ours, deux renards et quelques rennes. Dès le 7 novembre, on renonça complètement à la chasse à cause de l'obscurité. Tout alla bien, d'ailleurs, jusqu'au commencement de décembre. Mais le 2 un premier homme tomba malade; le 19, un second; le 24, presque tous furent atteints.

"On établit les malades dans une chambre séparée, et deux hommes bien portants les veillèrent nuit et jour. La température de décembre varie de 16 à 20 degrés de froid. Le 7 janvier, il y a 25 degrés et progrès général de la maladie, et le 10 eurent lieu les deux premiers décès.

"Jusqu'au 21 février, les observations météorologiques sont accompagnées chaque jour de cette mention: "Pas de changement dans la maladie." Le 24 février troisième décès. Le 22, l'écriture du journal change. Le nouveau rédacteur jette un cri de détresse: "Il n'y a plus qu'un homme bien portant pour nous garder tous; que le Seigneur ait pitié de nous!" Le 28 février, 31 degrés; c'est le maximum de l'hiver. Dans la première quinzaine de mars, la température s'adoucit pour redescendre, du 16 au 26, à 25 et 20 degrés. Le 4 avril, les observations thermométriques cessent. Dix nouveaux décès ont été successivement notés jusqu'à cette date. Enfin, le dernier est enregistré le 19 avril par une main nouvelle, que l'on suppose être celle de l'homme trouvé tout habillé sur une caisse."

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

INSTITUTIONS.

COLLEGE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

sous l'habile direction de M. J. W. BLACKMAN.

78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre le précieux avantage aux jeunes gens et aux demoiselles de la Nlle Orléans et des endroits rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques semaines, une éducation commerciale solide.

Le mode d'enseignement embrasse toutes les facilités récentes et avantageuses aux élèves qui aspirent aux honneurs de cette branche d'éducation.

Les prix de l'établissement sont cinquante pour cent meilleur marché que ceux de tous les établissements de la ville.

J. W. BLACKMAN, Principal,
W. S. MITCHELL, Administrateur.
31 juil—1m

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, qui comprend l'étude du génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Bâton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin....	$100 00
Pension et domestiques....	200 00
Blanchissage....	20 00
Chauffage et éclairage....	20 00
Livres, papier, etc....	20 00
Meubles....	10 00
Dépenses éventuelles....	10 00
Trois uniformes....	60 00
Dépôt....	30 00
Dépense totale....	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.
20 mai—6m

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4 juil—1an   T. D. VAN HORN, Caissier.

LA LOCOMOTIVE HUMAINE doit être dirigée avec soin, sinon elle déraille et la vie s'éteint. Tenir la machine délicate en parfait état ou la remettre en état quand elle s'est dérangée — tel est le triomphe de

L'APÉRITIF SELTZ, EFFERVESCENT, DE TARRANT.

La facilité avec laquelle il nettoie complètement les intestins; le ton et la vigueur qu'il communique à l'estomac; l'appétit qu'il donne; son effet bienfaisant dans les cas de fièvre; le soulagement qu'il procure aux personnes qui souffrent du mal de tête; ses propriétés contre la bile, justifient l'assertion de ceux qui déclarent, que c'est incomparablement, de tous les remèdes du siècle, le meilleur auquel les familles puissent avoir recours.

On le trouve chez tous les pharmaciens.
8 août—1m V et C

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement le public qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle recevra des pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M.
25 mars—6m mar jeu dim   M. BAUSSET.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

Le plus belle et la plus agréable plage de nos environs d'été, pour pique-niques, réunions de familles, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.
15juin—6m   RICHARD ROMANE.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'on reçu de la demande qu'ils en feront à M. le Consul, un formulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, etc. il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.
6 avril—6m

Compagnie des moulins à coton de Gullett:

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

Presses à coton, à main, de Gullett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin, peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie a aussi récemment établi sur des bases solides, et [illegible] ... reconnues, nous pouvons solliciter des ordres.

BENNETT & CO, agents généraux,
No 122, rue de la Commune,
11avril—6m   Nlle-Orléans, Louisiane.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Douane et du Passage de la Bourse,

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M.

Un second lunch sera servi de 5 heures de l'après-midi à 7 heures—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

Le BAR est pourvu de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches.

Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et au dehors à le carte.   25juin—1an

HOTEL BOULO,

A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année.

A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à sa nombreuse clientèle et amis, ainsi qu'au public, que son établissement réunit des conditions de confortable exceptionnelles.

Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine excellente pour ne pas dire sans pareille, et des conditions de prix plus raisonnables, voilà ce que trouveront à l'Hôtel Boulo les personnes qui voudront bien y descendre.   15 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,

TENU PAR J. PACTEAU,

(Successeur de Louis J. Dessat)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.
12 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
[illegible]—Tien mr

Machines à coudre (perfectionnées)

A L'USAGE DES FAMILLES,

DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles.   8 juin—6m

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.   22 mai—6m

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DETADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.   8 janv—1an

APPAREIL PERFECTIONNE —DU— GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'échantillons au No 2 du Triangle Building et No 2 de la rue Peters (extrémités Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,
Sav—1an   Lock Box 745 du bureau de la Poste

LE SAPOLIO

D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

économise les gages d'un fourbisseur. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO

pour les fenêtres est meilleur que le blanc en l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraflures.

LE SAPOLIO

polit le ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO

polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a, ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y.
7 août—3m—vdc

JULIUS LOEFFLER,

42......RUE ROYALE......42

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz

Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les installations et les installations de toute espèce.
[illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Jackson.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO, de Cincinnati à [illegible] ... et des BOUCHES DE FOURNEAU, sur les meilleurs modèles.

R. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire,
1 oc 1872 1an   No 15, rue Union.

CHARTE.

CHARTE AMENDEE

DE LA

Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

IL est fait à savoir par ces présentes, que nous, [illegible] ... conformément à la législation générale de l'Etat relative à l'organisation des corporations, et que nous avons arrêté les stipulations suivantes comme charte de la dite corporation:

ARTICLE PREMIER.

1. Le domicile de la corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et la corporation sera désignée et connue sous le nom et le titre de: "LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS."

[illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets de cette Compagnie sont déclarés être:

1° De faire des assurances sur les maisons de résidence, magasins et autres bâtisses, meubles de maison, marchandises et autres propriétés contre la perte ou les dommages résultant du feu.

2° De faire des assurances maritimes sur les navires, vapeurs, [illegible] ...

3° De se faire réassurer contre tout risque sur lequel elle aura fait ou fera des assurances.

ARTICLE TROISIEME.

[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

ARTICLE SIXIEME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

[illegible]

ARTICLE HUITIEME.

[illegible] ... Ces personnes sont:

MM.

A. Baldwin, G. F. Bouligny, [illegible], A. Tertrou, Chas. J. Leeds, [illegible], A. H. D'Mean, Emile Dupré, T. L. Airey, [illegible]

Joseph Abat.

[illegible]

ARTICLE NEUVIEME.

[illegible]

ARTICLE DIXIEME.

[illegible]

ARTICLE ONZIEME.

A l'expiration de la Charte, ou avant cette époque, s'il est ordonné ainsi, les affaires de cette Compagnie seront liquidées, [illegible] ...

Fait et exécuté pardevant moi, notaire soussigné, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible] ...

(L'original est revêtu des signatures suivantes:)

L. E. GARDNER & CO,
A. W. BALDWIN & CO.,
[illegible]
A. TERTROU,
[illegible]
J. LABORDE & V. MAIGNAN,
[illegible]
BOULIGNY & EMILE LAPON,
[illegible]
C. H. MOUTON & CO.,
[illegible]
A. FALCIO,
E. A. DE LIZARDI,
[illegible] et autres.

Une copie authentique de l'acte original est placée dans les archives de mon bureau. [illegible]

R. SOUNY, Notaire Public.

Je soussigné, député recorder des hypothèques de et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] ...

C. HARGOT..., député recorder.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, coin Carondelet et Commune.

[illegible]

A. N. FORTIER, président.
E. GAUTREAU, vice président.
L. W. HARRIS, secrétaire.   30juin—

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible] }

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. SIGNRÉ, No. 51 rue Royale, [illegible] ... a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

[illegible] ... Un lot de Pamphiles sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM radibe

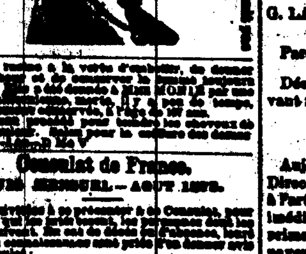

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver le teint [illegible] ...

[illegible]

Consulat de France.

AVIS [illegible] —AOUT 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VICTOR LAURENT vs AMELIE BRUNEAU et JOS. BRUNEAU.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JAMES WHITE.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la Paroisse d'Orléans. [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Estate of Mrs Elizabeth B. Innis, Miss Catherine A. E. Innis, John Innis Cornelius Innis and Alexander Innis.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, July 23rd, 1873.—[illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

July 23—22 eitg.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureau, No 102 de la rue du Canal.

SIXIEME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie....	[illegible]		
" de mer....	[illegible]		
" de rivières....	[illegible]	[illegible]	
En moins,			
Primes non expirées	267,201 53		
" remboursées	[illegible]	[illegible]	
Montant net des primes....		254,185 [illegible]	
En plus,			
Intérêt et loyer....		[illegible]	
Total....		275,[illegible]	
Pertes par incendie.	[illegible]		
" sur mer....	[illegible]		
" sur les rivières	[illegible]		
Dont $7,000 ne sont pas réglées.			
Réassurances....	41,[illegible] 19		
Frais de bureau....	23,197 [illegible]		
Taxes....	3,397 00		
Dépenses casuelles..	3,[illegible]		
Réfaction (rebate)....	12,[illegible]		
Profits et pertes....	[illegible]		
Bénéfice net....		[illegible]	
ACTIF:			
Fonds en caisse....	[illegible]		
" en Europe....	[illegible]		
" à New-York....	[illegible]		
Billets et effets à recevoir....		[illegible]	
Actions et bonds....		[illegible]	
Propriétés foncières....		[illegible]	
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement....		[illegible]	
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte....		[illegible]	
Total....		[illegible]	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 5 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.   9 juil—1m

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS,

Bureau, rue St-Pierre No 5 [illegible]

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. BOGEE & CO.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

300 douzaines [illegible] de Philadelphie.

PAR E. BOGEE & CO.—[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Epanies. Epanies.

PAR D. E. MORPHY—[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Grande vente de Meubles neufs de récente importation, comprenant Jeux de Salons, Lits Victoria en bois de rose, etc., etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur—[illegible]

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

No 58...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 58

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC & CHIQUES, PIPES, &c.

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207......Chartres Street......207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

[illegible]

CAFE DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité [illegible]

Mme LEONCE, DOCTEUR ASTROLOGISTE,

venant de Paris.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office [illegible] ...

ETAT —DE— L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

150........RUE DU CANAL........150

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

[illegible]

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANIER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

250 lots Linge de clientèle,
200 lots Lingerie et Chapeaux.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A LEVY, encanteur—[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Maison sur la rue Dumaine No. 255.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

Meubles—Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

Jolie maison rue Ste-Anne, Nos. 252 et 254.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

Maison rue St-Antoine, No 75.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers Seixsheydre.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 42 et 44 rue de la Bourse—[illegible]

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

[illegible]

Le Vice-Président, E. SALOMON.
Le Secrétaire, A. DE MONTREUIL.
Le Trésorier, J. B. SEGUIN.

Troisième Rapport Trimestriel DU STATE NATIONAL BANK

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, samedi, 28 juin 1873.

[illegible]

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

[illegible]

SAMUEL H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

F. H. REYNES & BRO.

[illegible]

CHANGE sur Paris et Londres [illegible]

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

FEUILLETON

CLA[illegible]

[illegible]